



Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

SLOW

ID : 063-256303520-20190612-2019_21-DE

*Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand*

Séance de l'assemblée Délibérante du 12 juin 2019

Délibération n°21/2019

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi six juin deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 12 juin deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Claude DELETANG
Danien SALLES
Pascal BRUHAT

Bénédicte HEALY
Jean-François DEMERE
Gérard BRANLARD

Titulaires excusés :

Gilles PETEL
Roland BLANCHET
Françoise BERNARD

Suppléants excusés :

Hélène FEDERSPIEL
Sylvie ARDOUREL
René GUÉLON
Claude AUBIER
Pierre DUPECHER

Fabienne LANGUILLE
Gérard BLANCHAMP
Olivier DUMAS
Colette HENRION
Gérard GUILLAUME

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7			3	7	7	0	0

Objet : Apport de terres végétales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans le cadre de l'aménagement des espaces tests agricoles, le Président explique qu'il serait intéressant d'agrandir les parcelles cultivables avec de l'apport de terre végétale. Le Président propose de consulter des entreprises pour l'apport de terre végétale pour un montant maximum de 3 000€ HT.

Le Président propose de retenir l'offre de Rural Combo pour un montant de 20 675€ HT, soit 24 810€ TTC.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Président à consulter des entreprises pour l'apport de terre végétale dans la limite d'un budget de 3000€ HT,
- **De donner** mandat à Monsieur le Président pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

M. Jean-Pierre BUCHE

